



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE :**

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 10 juillet 2023, l'horaire du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 a été modifié tel que ci-dessous, les séances débiteront dorénavant à **19h00**.

- **Jeudi** le 14 septembre 2023
- **Mardi** le 10 octobre 2023
- Lundi le 13 novembre 2023
- Lundi le 11 décembre 2023

DONNÉ à La Rédemption ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Chantal Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière

=====  
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 11<sup>e</sup> jour de juillet 2023 entre 12h00 et 16h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Chantal Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière